

RCS : AMIENS  
Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 D 00284  
Numéro SIREN : 450 159 538  
Nom ou dénomination : Docteur Jean-Luc FARGES, Société d'exercice Libéral à Responsabilité Limitée de médecins

Ce dépôt a été enregistré le 03/03/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000915

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2020/000915**  
n° de gestion : **2003D00284**  
n° SIREN : **450 159 538 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 03/03/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

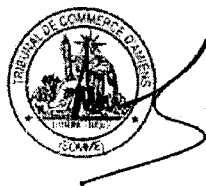
Docteur Jean-Luc FARGES, Société d'exercice Libéral à Responsabilité Limitée de médecins -  
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée  
6 Rue de L'ours et la Lune 80000 Amiens -FRANCE-

**date de clôture : 30/09/2019**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les évènements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



420603

420603

## FARGES JEAN-LUC

Société D'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée au capital de 7 500.00 euro

Siège social : 6 rue de l'Ours et la Lune

80000 AMIENS

450 159 538 RCS AMIENS

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

- 3 MARS 2020

AMIENS  
80 - 02

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT**  
**SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 9 JANVIER 2020**

### **TROISIÈME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2019, s'élevant à 74 966.72 €, de la manière suivante :

- Un résultat de ..... 74 966.72 €
- Une somme de ..... 74 966.72 €  
affectée en totalité au compte "Report à Nouveau".  
qui s'élèvera à 74 966.72 €

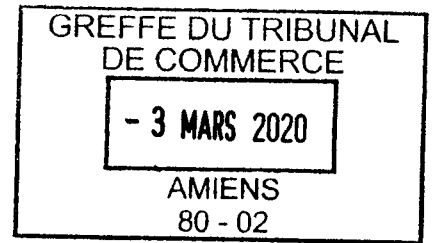
### **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**Copie certifiée conforme**

**La Gérance**






**SELARL FARGES Jean-Luc**

**6 rue de l'Ours et la Lune  
80000 AMIENS**

-----  
**Comptes annuels  
au 30/09/2019**

*Certifié conforme*



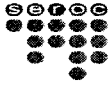
**SAS SEROC**

**Rue Mathias Sandorf - Immeuble ATHENA**

**BP 10029 BOVES - 80333 LONGUEAU**

**Tél : 03 22 82 09 50 - Fax : 03 22 82 09 51**

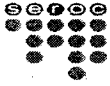
**Courriel : [contact@seroc.com](mailto:contact@seroc.com)**



## *Sommaire*

<b><i>Annexes</i></b>	<b>2</b>
Règles et méthodes comptables	3
Notes sur le bilan	5
Notes sur le compte de résultat	11
Engagements donnés	12
Engagements reçus	13
<b><i>Liasse fiscale</i></b>	<b>14</b>
2050 – Bilan Actif	15
2051 – Bilan Passif avant répartition	16
2052 – Compte de résultat de l'exercice en liste	17
2053 – Compte de résultat de l'exercice (suite)	18
2054 – Immobilisations	19
2054 Bis – Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables	20
2055 – Amortissements	21
2056 – Provisions inscrites au bilan	22
2057 – Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	23

## **Annexes**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SELARL FARGES Jean-Luc

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 922 159 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 74 967 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

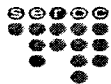
### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## Règles et méthodes comptables

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

- 3 MARS 2020

AMIENS  
80 - 02

### Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage et la valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 184 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE

- 3 MARS 2020

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

AMIENS  
80 - 02

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	268 000			268 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	268 000			268 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 504			2 504
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	904			904
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 869	1 536		15 405
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	17 278	1 536		18 813
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	4 080			4 080
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	4 080			4 080
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>289 358</b>	<b>1 536</b>		<b>290 893</b>



## Notes sur le bilan

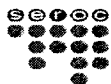
Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b><i>Ventilation des augmentations</i></b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 536		1 536
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>1 536</b>		<b>1 536</b>
<b><i>Ventilation des diminutions</i></b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

### Immobilisations incorporelles

#### Fonds commercial

	30/09/2019
Éléments achetés	268 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
<b>Total</b>	<b>268 000</b>



## Notes sur le bilan

### Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 504			2 504
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	517	387		904
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 165	1 617		13 782
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>15 187</b>	<b>2 004</b>		<b>17 190</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>15 187</b>	<b>2 004</b>		<b>17 190</b>



## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

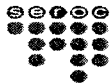
Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 91 712 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	89 485	89 485	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 228	2 228	
<b>Total</b>	<b>91 712</b>	<b>91 712</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 500.00 euros décomposé en 500 titres d'une valeur nominale de 15,00 euros.



## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 44 243 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 706	2 706		
Dettes fiscales et sociales	13 578	13 578		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	27 959	27 959		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>44 243</b>	<b>44 243</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	25 959			

## Charges à payer

	Montant
SEROC	2 706
CFE – CVAE	1 534
URSSAF	1 064
HUMANIS RETRAITE	525
HUMANIS PREVOYANCE	60
ACTALIANS	119
URSSAF TNS	913
<b>Total</b>	<b>6 920</b>

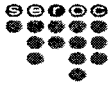


## Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
MASCF rcp	683		
AXA véhicule	1 510		
EURODATACAR	35		
<b>Total</b>	<b>2 228</b>		

**Notes sur le compte de résultat**

Chiffre d'affaires

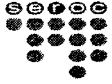
	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	974 886		974 886
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
<b>TOTAL</b>	<b>974 886</b>		<b>974 886</b>

Néant

Charges et produits d'exploitation et financiers

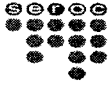
Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.



## **Engagements donnés**

	<b>Montant en euros</b>
<b>Dont concernant :</b>	



### Engagements reçus

	Montant en euros
Dont concernant :	

**Liasse fiscale**

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL FARGES Jean-Luc		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise		6 rue de l'Ours et la Lune 80000 AMIENS		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET*		4 5 0 1 5 9 5 3 8 0 0 0 2 1		Néant <input type="checkbox"/>		*		
						Exercice N clos le. 30/09/2019		
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		
						Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)				AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC		
		Frais de développement *		CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		
		Fonds commercial (1)		AH	268 000	AI		268 000
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		
		Constructions		AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	2 504	AS	2 504	
		Autres immobilisations corporelles		AT	16 308	AU	14 685	1 622
		Immobilisations en cours		AV		AW		
		Avances et acomptes		AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT		
		Autres participations		CU	4 080	CV		4 080
		Créances rattachées à des participations		BB		BC		
		Autres titres immobilisés		BD		BE		
		Prêts		BF		BG		
		Autres immobilisations financières*		BH		BI		
	<b>TOTAL (II)</b>				BJ	290 893	BK	17 190
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		
		En cours de production de biens		BN		BO		
		En cours de production de services		BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS		
		Marchandises		BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		
		Autres créances (3)		BZ	89 484	CA		89 484
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....		CD		CE		
Disponibilités		CF	556 743	CG		556 743		
Charges constatées d'avance (3)*		CH	2 227	CI		2 227		
<b>TOTAL (III)</b>				CJ	648 456	CK		648 456
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>				CO	939 349	1A	17 190
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SELARL FARGES Jean-Luc		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 7 500.....)	DA	7 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC		
	Réserve légale (3)	DD	750	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>BI</b> )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG	794 698	
	Report à nouveau	DH		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	74 966	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	877 915	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV	25 959	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 706	
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 578	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 000	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	44 243		
Ecart de conversion passif*	(V)	ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	922 158		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	44 243		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL FARGES Jean-Luc		Exercice N					Néant <input type="checkbox"/> *	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	974 886	FH		FI	974 886	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	974 886	FK		FL	974 886	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	17 315	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	992 201
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	4 741	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	177 050	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	9 620	
	Salaires et traitements*					FY	641 606	
	Charges sociales (10)					FZ	55 524	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	2 003
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	890 548	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	101 652	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	4 872	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	3	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	( 3 )	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	96 776	



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SELARL FARGES Jean-Luc

Néant  \*

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCO	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	268 000	KE	KF			
CORP	Terrains					KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	2 504	KT	KU			
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW	KX			
	Matériel de transport*					KY	903	KZ	LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	13 869	LC	LD			
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF	LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL	LM			
	TOTAL III					LN	17 277	LO	LP			
	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T			
Autres participations					8U	4 080	8V	8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U	1V				
TOTAL IV					LQ	4 080	LR	LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	289 357	ØH	ØJ				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCO	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	268 000	LW	1X	
CORP	Terrains					IP		LX		LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions					IS		MG		MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	2 504	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP	903	MQ		MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS	15 404	MT		MU
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
TOTAL III					IY		NG	18 813	NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations					1Ø		ØX	4 080	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés					11		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières					12		2E		2F		2G	
TOTAL IV					13		NJ	4 080	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		ØK	290 893	ØL		ØM	

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Exercice N clos le : 30/09/2019

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : SELARL FARGES Jean-Luc
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SELARL FARGES Jean-LucNéant  \*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 504	QA		QB		QC	2 504
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	517	QI	386	QJ		QK	903
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 164	QM	1 617	QN		QO	13 782
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	15 186	QV	2 003	QW		QX	17 190
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	15 186	ØP	2 003	ØQ		ØR	17 190
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ		
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations						SP			SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 55 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SELARL FARGES Jean-Luc

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08		09
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
<b>TOTAL III</b>		7B		TY		TZ		UA	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF			
		- financières		UG		UH			
		- exceptionnelles		UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (amortissement constitué)* U0 )			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	89 484		89 484				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	2 227		2 227				
<b>TOTAUX</b>			VT	91 712	VU	91 712	VV				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG							
		à 1 an maximum à l'origine									
		à plus d'1 an à l'origine		VH							
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 706		2 706				
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	2 680		2 680				
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 117		9 117					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 780		1 780					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI	25 959		25 959				
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 000		2 000				
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		<b>TOTAUX</b>		VY	44 243	VZ	44 243				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					